

REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°05/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le :
Affiché et publié
Le :

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice (pouvoir à ROUDIL A), PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

OBJET : Plan de financement prévisionnel

Création d'une halte touristique en centre-bourg de Chadron pour offrir de nouveaux services à la clientèle itinérante

La commune de Chadron bénéficie d'un dynamisme démographique fort (plus 130 habitants en 20 ans) car située à la fois à la campagne mais en toute proximité du Puy en Velay. Son centre-bourg est à la croisée de plusieurs chemins de grande randonnée = GR 3 (Loire Sauvage), GR 70 (Chemin de Stevenson) et le PR 577 « Entre Loire et Gazeille ». La Commune s'est rendue propriétaire en 2010 de l'ancienne vicairie, située au croisement de la RD 27 et de la RD 37, bâtiment en très mauvais état et porteur de risque routier car empêchant une bonne visibilité des usagers de la route.

L'ambition de la commune de Chadron est de réhabiliter ce bâtiment en procédant à son recul vis-à-vis du carrefour et en l'aménageant sous forme d'auvent touristique. L'idée est de proposer un service nouveau à la clientèle touristique en permettant l'installation de toilettes publiques mais aussi de promouvoir l'offre touristique locale en implantant un espace d'information au niveau de la RD 27. Cet auvent touristique permettra d'aiguiller les touristes transitant par le bourg de Chadron et contribuera ainsi à offrir de nouveaux services adaptés à la clientèle itinérante. Ce projet s'inscrit pleinement dans l'offre touristique durable en prenant en compte divers aspects : récupération de l'eau, plantations d'origine locale et résistantes à la sécheresse, panneaux d'informations sur la flore et la faune dans leur environnement, belvédère de découverte de la vallée de la Borne.

Ce projet d'aménagement touristique et environnemental vise à créer un espace attrayant et éducatif qui valorise la nature et l'histoire locale. L'idée est d'offrir aux visiteurs une nouvelle expérience complémentaire et enrichissante tout en préservant l'environnement.

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à 122 017.49 € HT.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	<i>Maîtrise d'œuvre + Etudes</i>		<i>10 585.99 €</i>
	Démolition - Maçonnerie		79 190.50 €
	Charpente - Couverture - Zinguerie		12 665.00 €
	Menuiseries extérieures		7 880.00 €
	Carrelage - Faïence		3 276.00 €
	Plomberie - Sanitaire		4 340.00 €
	Electricité		4 080.00 €
	TOTAL		122 017.49 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	28 318.49 €	Subvention sollicitée
	Région Auv Rh Alpes	27 397.26 €	Subvention sollicitée
	Etat DETR 2023	33 429.45 €	Arrêté du 23/05/2023
	TOTAL Aides Publiques	89 145.20 €	80 %
	Autofinancement	22 286.30 €	20 %
	TOTAL Financement	111 431.50 €	100 %

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- De solliciter la participation financière auprès du Groupe d'Action Locale Haute-Loire au titre du programme LEADER et auprès de tous les partenaires financiers identifiés

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°06/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 28 AVR. 2025
Affiché et publié
Le : 28 AVR. 2025

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J.), DEMARS Béatrice (pouvoir à ROUDIL A), PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSE PAR LA
TRESORERIE D'YSSINGEAUX – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ✓ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✓ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✓ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIREREGISTRE DES DELIBERATION n° 07/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRONNombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 28 AVR. 2025
Affiché et publié
Le : 28 AVR. 2025

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice (pouvoir à ROUDIL A), PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSE PAR LA
TRESORERIE D'YSSINGEAUX – BUDGET ANNEXE REHABILITATION LOGIS DE LA
COLANCE**

Le conseil municipal :

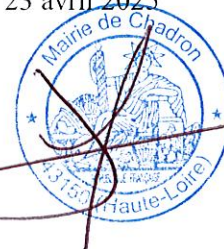
Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ✓ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✓ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✓ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIREREGISTRE DES DELIBERATION – n°08/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRONNombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 28 AVR. 2025
Affiché et publié
Le : 28 AVR. 2025

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice (pouvoir à ROUDIL A), PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 DRESSE PAR LA
TRESORERIE D'YSSINGEAUX – TRESORIERES MUNICIPALES – BUDGET ANNEXE
MULTISERVICES**

Le conseil municipal :

Après s'être fait présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- ✓ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- ✓ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✓ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°09/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 6 Votants : 8
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 28 AVR. 2025
Affiché et publié le : 28 AVR. 2025
Le :

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice, ROUDIL Aymeric, PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Jacques LASHERMES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Aymeric ROUDIL, Maire, qui a quitté la salle ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		0.00		187 882.13		187 882.13
Opérations de l'exercice	217 564.74	355 276.35	112 501.26	255 199.84	330 066.00	610 476.19
TOTAUX	217 564.74	355 276.35	112 501.26	443 081.97	330 066.00	798 358.32
Résultats de clôture		137 711.61		142 698.58		280 410.19
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	217 564.74	355 276.35	112 501.26	443 081.97	330 066.00	798 358.32
RESULTATS DEFINITIFS		137 711.61		330 580.71		468 292.32

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Nombre de membres en exercice : 11

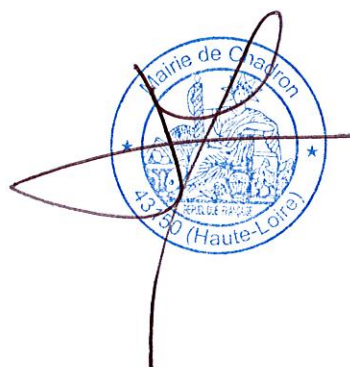
Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES Pour : 8 – Abstention : 0 – Contre : 0

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°10/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 6 Votants : 8
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 28 AVR. 2025
Affiché et publié
Le : 28 AVR. 2025

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice, ROUDIL Aymeric, PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE
REHABILITATION LOGIS DE LA COLANCE**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Jacques LASHERMES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Aymeric ROUDIL, Maire, qui a quitté la salle, ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET ANNEXE "LES LOGIS DE LA COLANCE"						
Résultats reportés		4 748.96		11 207.71	0,00	15 956.67
Opérations de l'exercice	16 014.96	19 337.48	11 379.79	10 323.73	27 394.75	29 661.21
TOTAUX	16 014.96	24 086.44	11 379.79	21 531.44	27 394.75	45 617.88
Résultats de clôture		3 322.52	1 056.06			2 266.46
restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	16 014.96	24 086.44	11 379.79	21 531.44	27 394.75	45 617.88
RESULTATS DEFINITIFS		8 071.48		10 151.65		18 223.13

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8

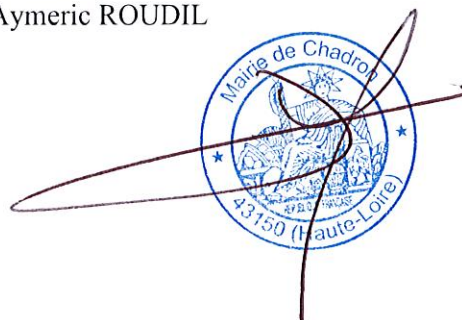
VOTES Pour : 8 – Abstention : 0 – Contre : 0

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025

Le Maire,

Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°11/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 6 Votants : 8
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 28 AVR. 2025
Affiché et publié
Le : 28 AVR. 2025

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice, ROUDIL Aymeric, PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE MULTISERVICES

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jean-Jacques LASHERMES délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Aymeric ROUDIL, Maire, qui a quitté la salle, ; après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET ANNEXE " MULTISERVICES "						
Résultats reportés	25 257.96	0,00	52 217.90	0,00	77 475.86	0.00
Opérations de l'exercice	21 116.27	14 875.96	16 491.00	15 090.00	37 607.27	29 965.96
TOTAUX	46 374.23	14 875.96	68 708.90	15 090.00	115 083.13	29 965.96
Résultats de clôture	6 240.31		1 401.00		7 641.31	0,00
restes à réaliser			0.00		0.00	
TOTAUX CUMULES	46 374.23	14 875.96	68 708.90	15 090.00	115 083.13	29 965.96
RESULTATS DEFINITIFS	31 498.27		53 618.90		85 117.17	0,00

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Nombre de membres en exercice : 11

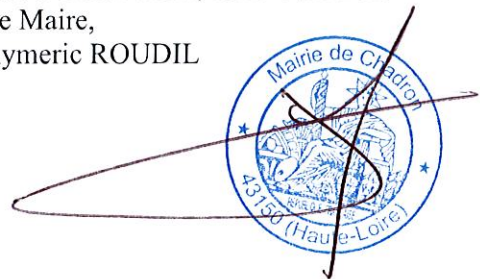
Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES Pour : 8 – Abstention : 0 – Contre : 0

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIREREGISTRE DES DELIBERATION – n°12/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRONNombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 28 AVR. 2025
Affiché et publié
Le : 28 AVR. 2025

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice (pouvoir à ROUDIL A), PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

OBJET : AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024 - COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif présente :

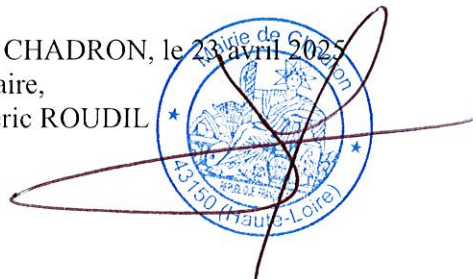
un excédent de fonctionnement de clôture de	137 711.61 €	un déficit de fonctionnement de clôture de	0.00 €
---	---------------------	--	--------

- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
* <i>exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)</i>	127 711.61 €
SOLDE DISPONIBLE	0.00 €
* affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)	0.00 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
* <i>affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur - C 002)</i>	10 000.00 €

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°13/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 28 AVR. 2025
Affiché et publié
Le : 28 AVR. 2025

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice (pouvoir à ROUDIL A), PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

**OBJET : AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024 – BUDGET ANNEXE
LES LOGIS DE LA COLANCE**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif présente :

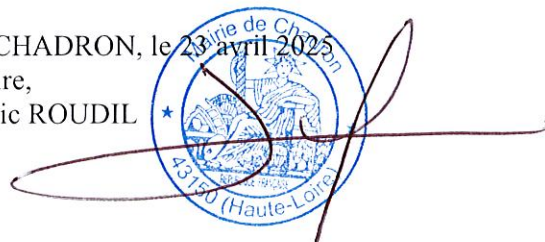
un excédent de fonctionnement de clôture de	8 071.48 €	un déficit de fonctionnement de clôture de	0.00 €
---	-------------------	--	--------

- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
* <i>exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)</i>	0.00 €
SOLDE DISPONIBLE	0.00 €
* affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)	0.00 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
* <i>affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur - C 002)</i>	8 071.48 €

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°14/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 28 AVR. 2025
Affiché et publié
Le : 28 AVR. 2025

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice (pouvoir à ROUDIL A), PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

OBJET : AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024 – BUDGET ANNEXE MULTISERVICES

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024
Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024
Constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de clôture de	0.00 €	un déficit de fonctionnement de clôture de	31 498.27 €
---	--------	--	--------------------

- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
* <i>exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)</i>	0.00 €
SOLDE DISPONIBLE	0.00 €
* affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)	0.00 €
AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
* <i>affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (report à nouveau créditeur - C 002)</i>	0.00 €

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°15/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture 28 AVR. 2025
Le :
Affiché et publié
Le : 28 AVR. 2025

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice (pouvoir à ROUDIL A), PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition 2024 et le montant du produit fiscal perçu par la commune sur ce même exercice.

Monsieur le Maire rappelle également l'évolution des bases pour l'année 2025.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante le maintien des taux d'imposition pour 2025.

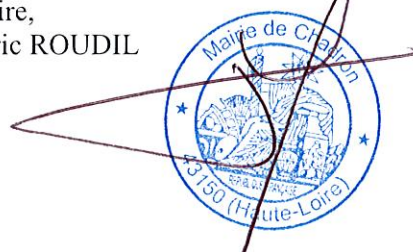
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette proposition et maintient les taux d'imposition pour 2025 comme suit :

- | | | |
|----------------------------|---|---------|
| • Taxe foncière (bâti) | : | 30.11 % |
| • Taxe foncière (non bâti) | : | 58.04 % |
| • Taxe d'habitation (TH) | : | 12.76 % |

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°16/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 28 AVR. 2025
Affiché et publié
Le : 28 AVR. 2025

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice (pouvoir à ROUDIL A), PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

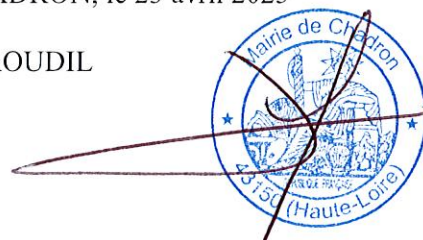
APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	371 559.42	371 559.42
Section d'investissement	1 055 717.17	1 055 717.17
TOTAL	1 427 276.50	1 427 276.50

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°17/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 28 AVR. 2025
Affiché et publié
Le : 28 AVR. 2025

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice (pouvoir à ROUDIL A), PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – LOGIS COLANCE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

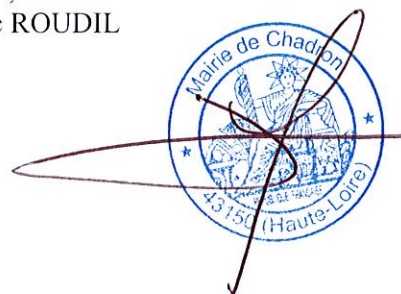
APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	27 508.48	27 508.48
Section d'investissement	26 010.13	26 010.13
TOTAL	53 518.51	53 518.51

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°18/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture le 28 AVR. 2025
Le :
Affiché et publié
Le : 28 AVR. 2025

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice (pouvoir à ROUDIL A), PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - MULTISERVICES

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

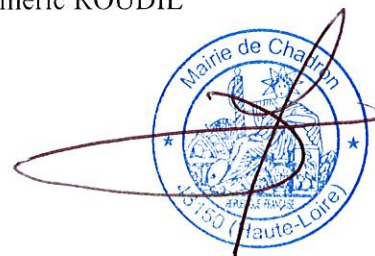
APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	110 412.35	110 412.35
Section d'investissement	76 578.90	76 578.90
TOTAL	186 991.25	186 991.25

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°19/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le : 28 AVR. 2025
Affiché et publié
Le : 28 AVR. 2025

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice (pouvoir à ROUDIL A), PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

OBJET : Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitre classique et chapitre d'opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette autorisation se porte sur les budgets : Logis de la Colance, Multiservices et le budget Principal

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°20/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le :
Affiché et publié
Le :

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice (pouvoir à ROUDIL A), PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

OBJET : PROPOSITION D'ACHAT DU BIEN DE SECTION A100 Le Sartre - Archinaud

Mr le Maire expose :

Par une lettre du 18/10/2024, M Richard VALLIN a formulé une demande d'achat de la parcelle sectionale A 100 pour bénéficier d'un accès direct à la route communale et valoriser la zone un peu envahie par les ronces.

Ce bien de la section d'Archinaud est, en l'absence de commission syndicale, géré par la commune. Une éventuelle vente devrait donc être proposée à la section par la commune. Elle devra être validée par une élection à l'échelle de la section.

Conformément à la démarche validée par délibération du conseil municipal s'appliquant à toutes les ventes de terrains communaux et sectionaux, une lettre a été envoyée aux riverains de cet espace public et bénéficiaires de passage sur celui-ci, afin de mesurer l'intérêt collectif de ce sectional susceptible d'être aliéné. Ce courrier les informait de cette demande d'achat et sollicitait leurs éventuelles remarques ou réserves quant à la vente du terrain concerné.

En réponse, Mme Sandrine MAURIN LUKAWSKI a également manifesté le souhait d'acquérir la parcelle sectionale cadastrée A 100 en vue de conforter sa propriété.

En réponse, M et Mme PRUNAYRE ne s'opposent pas à la vente de la parcelle sectionale A 100. Ils ne s'en portent pas acquéreurs, mais souhaiteraient que soit conservé un cheminement public d'une largeur d'1,5 m minimum menant à leur parcelle A 103, afin de garantir son seul accès.

Il apparaît donc que le bien de section concerné revêt un intérêt collectif.

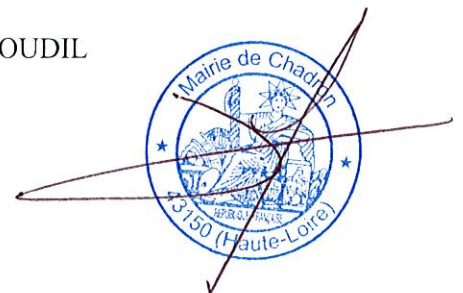
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- En l'état de ne pas proposer à la section d'Archinaud de vendre le bien de section cadastré A 100
- De soumettre à la section d'Archinaud de vendre ce bien de section si M Richard VALLIN et Mme Sandrine MAURIN LUKAWSKI s'accordent sur une proposition commune respectant le souhait de maintien d'un cheminement exprimé par M et Mme PRUNAYRE (Cette proposition conjointe qui pourrait consister à une répartition entre les deux acheteurs intéressés devra être transmise à la mairie).
- De mandater le maire pour informer les deux potentiels acheteurs de la nécessité de formuler une proposition commune.

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025

Le Maire,
Aymeric ROUDIL



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE LOIRE

REGISTRE DES DELIBERATION – n°21/2025
CONSEIL MUNICIPAL DE CHADRON

Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7 Votants : 10
Date de la convocation : 05 avril 2025

SEANCE DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril, à vingt heures,
Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de ROUDIL Aymeric, Maire

Certifié exécutoire
Visé en Préfecture
Le :
Affiché et publié
Le :

Présents : DURKALEC Dominique, LASHERMES Jean-Jacques, LECHTEN Isabelle, RAFFIER Jean-François, MICHEL Christophe, MONDON Mélodie, ROUDIL Aymeric

Absents : GERENTES Sylvain (pouvoir à LECHTEN I.), DIA Anne-Marie (pouvoir à LASHERMES J.J), DEMARS Béatrice (pouvoir à ROUDIL A), PRUNAYRE François

Secrétaire : RAFFIER Jean-François

OBJET : Modification des tarifs des concessions du cimetière communal

Mr le Maire rappelle au conseil municipal les délibération 41/2015 et 02/2018 fixant les tarifs pour la vente des concessions au cimetière et propose de revoir les prix et les durées de concessions.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les durées et tarifs des concessions comme suit :

Durées des concessions	Tarifs des concessions 5 m ²	Tarifs des concessions 7.5 m ²
30 ans	300 €	450 €
50 ans	600 €	900 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs et conditions à partir du 1^{er} mai 2025.

SIGNATURES : Ont signé le registre des délibérations les membres présents

Fait à CHADRON, le 23 avril 2025
Le Maire,
Aymeric ROUDIL

